



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° DM-25-069
L'ASSOCIATION SUNNY SIDE UP POUR
L'ORGANISATION DE DEUX EN DATE DU 25 MARS 2025
REPRÉSENTATIONS D'UN SPECTACLE LE 5
AVRIL 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Sunny Side Up, représentée par Madame Laurence Piguet, dont le siège social est situé 88, avenue d'Italie – 75 013 Paris – pour l'organisation de deux représentations du ciné-concert « Le Carnaval de la petite taupe » le samedi 5 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la semaine petite enfance 2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Sunny Side Up, représentée par Madame Laurence Piguet, dont le siège social est situé 88, avenue d'Italie – 75 013 Paris – un contrat de cession pour l'organisation de deux représentations du ciné-concert « Le Carnaval de la petite taupe » le samedi 5 avril 2025, dont le prix de cession est fixé à 1 270,70 € (mille deux cent soixante-dix euros et soixante-dix centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250325-lmc1H12929H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/03/2025
Date de Publication : 25/03/2025